

LE BUREAU DE POSTE DE SILLERY

(Poste du nouveau régime)



Lettre datée du 2 octobre 1834, adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Sillery. Ce courrier est la réponse de « L'École des Communes », journal des progrès administratifs consacré aux Maires et Conseillers Municipaux, à une question de droit posée concernant les arbres du cimetière. (Archives communales de Sillery)

Le **BUREAU de POSTE aux Lettres** fonctionna pendant vingt ans à SILLERY, de 1839 à 1859, avant que l'Administration des Postes et Télégraphes ne décide de transférer celui-ci à BEAUMONT-SUR-VESLE. Il fut réinstauré seulement le 01/08/1895, après de nombreuses réclamations auprès des services concernés.

Le 02/08/1843, le Conseil Municipal de SILLERY est informé :

- de la demande en date du 26/07/1843, adressée au Directeur Général des Postes par les négociants et autres notables de la commune de SILLERY, à l'effet d'obtenir un Bureau de Poste permanent,

- de la demande de M. le Sous-Préfet de REIMS, en date du 30/07/1843, qui précise que l'Administration des Postes est disposée à soumettre à M. le Ministre des Finances, la création d'un Etablissement Postal en faveur de SILLERY.

Le conseil considère que :

- de par sa position par rapport aux Communes voisines,
- de par sa situation sur la Route Royale, à égale distance de REIMS et des PETITES-LOGES,
- de par son importance commerciale, à savoir ses vins, dont la réputation est européenne et autres maisons qui se livrent au commerce des grains et farines, comme à celui des laines et tissus (filature en 1822) et de par sa **POSTE aux Chevaux** (Relay du Petit-Sillery),

SILLERY puisse avoir la préférence,

- que par l'établissement d'un port qui lui est accordé et qui sera un des plus importants du Canal de l'Aisne à la Marne (mise en oeuvre de 1842 à 1856), ses relations commerciales ne feront que s'accroître,

- que par l'établissement d'un Bureau dans la Commune, le Service Postal ne pourrait qu'y trouver pour SILLERY et les Communes qui y seraient rattachées, une notable amélioration, sous le rapport de la promptitude (lettres venant de REIMS deux fois par jour, réexpédiées immédiatement),

- que SILLERY aurait l'avantage de desservir les Communes suivantes avec seulement deux facteurs, à savoir :

1er secteur : PRUNAY, BEAUMONT-SUR-VESLE, VERZENAY, MAILLY-CHAMPAGNE, VILLE-EN-SELVE et LUDÉS.

2ème secteur : PUISIEULX, CHIGNY-LES-ROSES, RILLY-LA-MONTAGNE, MONTBRE, TROIS-PUITS, TAISSY et ST-LEONARD,

lesquels feraient le service dans 14 Communes d'une population de 8000 âmes environ et auraient chacun 24 km à parcourir.

19 mars 1854 :

le Conseil Municipal est soumis à une demande de la Commune de VERZY tendant à la suppression du Bureau des PETITES-LOGES pour le transférer à VERZY. Le Conseil Municipal exprime le vœu que SILLERY soit comme par le passé, desservi par REIMS, que sa Direction Secondaire soit maintenue et que celle des PETITES-LOGES soit conservée, qu'un Bureau soit laissé à BEAUMONT-SUR-VESLE et qu'un autre soit mis à VERZY.

8 septembre 1858 :

les habitants de SILLERY adressent à leur tour un courrier au Ministre des Finances afin de protester contre la décision prise par le Conseil d'Arrondissement de REIMS et du Conseil Général de la Marne, pour la suppression du Bureau de Poste aux lettres établi depuis 1839. En effet, le transfert devrait s'effectuer à BEAUMONT-SUR-VESLE puis définitivement à VERZY. Quatre bureaux existent à cette époque dans le canton (BEAUMONT, les PETITES-LOGES, SILLERY et VERZY).

Un avis défavorable du Ministère des Finances est notifié le 29/11/1858, motif : insuffisance de crédits. Le Bureau de Poste aux lettres de SILLERY sera donc fermé.

Des demandes successives sont adressées pour le rétablissement de ce bureau, en particulier, les 30/12/1859, 19/07/1860, 14/05/1864. Les Communes de VERZENAY, le 23/06/1867 et PRUNAY, le 21/05/1870 sont amenées à donner un avis préférenciel pour SILLERY. Malgré cet appui, les requêtes des 10/05/1870 et 09/02/1873 restent toujours sans résultat.

C'est enfin en date du 03/11/1894 que la Commune est avisée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, de la création d'un établissement de **FACTEUR-RECEVEUR*** avec transfert du Service Télégraphique, tout en respectant le choix d'un local approprié.

La Commune n'ayant pu trouver celui-ci, se propose en accord avec un propriétaire de la localité, M. DUMEZ, de construire, rue de l'Eglise, (l'actuelle rue Saint-Rémi), près de la remise communale, un immeuble répondant aux exigences du Service (24/02/1895). Voir photo ci-dessous.



Le bureau de Poste construit en 1895. L'église est à droite, hors champ. A l'extrémité de la rue habitait M. Jean-Louis Eustache Langlais (1828-1915), agriculteur, adjoint au maire puis maire en 1887-1888. Le presbytère est à gauche sur la photo. Cette rue s'appelle aujourd'hui la rue saint Remi, à son extrémité se trouve la rue de l'abbé Fendler.

Le 29/07/1895, la Commune est avisée par la Sous-Préfecture que la mise en activité de cet établissement est prévue pour le 01/08/1895. Un poste de **FACTEUR-RECEVEUR** est donc créé à cet effet. Le local aménagé d'une façon remarquable est complété le 15 mars 1896 par l'adjonction du Télégraphe Municipal, en service depuis 1870.

Le 02/02/1896, la Commune émet le vœu que cet établissement soit reconverti très prochainement en **RECETTE DE PLEIN-EXERCICE***. Réponse négative de l'Administration en date du 02/05/1896 : délai minimum de 2 ans de fonctionnement de l'Établissement Secondaire à respecter.

Le 09/11/1913, la Commune renouvelle son souhait, le **FACTEUR-RECEVEUR**, ne peut suffire à lui seul aux exigences considérables du service. Survient la guerre 1914-1918 qui perturbe le service. M. Jean-Pierre PIERRE, Garde-Champêtre assurant la distribution des lettres depuis le début des bombardements, paya de sa vie son dévouement et fut tué le 23/03/1917.

Ce n'est qu'à la reconstruction du village entre 1922-1925 qu'un bureau fut reconstitué et qu'en mars 1930, il devint une **RECETTE DE PLEIN-EXERCICE**.

* **FACTEUR-RECEVEUR** : nom désignant un type secondaire d'établissement postal à partir de 1850 où le titulaire combinait à la fois les fonctions de distributeur, facteur et commis.

* **RECETTE de PLEIN-EXERCICE** : bureau ouvert à toutes les opérations de guichet.



Les ruines de l'immeuble de la Poste de 1895, détruit durant la guerre de 1914-1918.



À la reconstruction, le Bureau de Poste sera installé à l'angle de la rue de l'abbé Fendler et de la rue de l'arbalète. Il demeurera à cet endroit jusqu'à la construction d'un nouveau bureau place de l'Europe.

LA NOUVELLE POSTE



Photo Daniel Cacheux, Atelier numérique

Le nouveau bureau de poste sur la place de l'Europe. Ce bureau est une recette de plein-exercice rattachée à Cormontreuil.

Cet article a pu être rédigé grâce aux recherches de M. Claude Poinset dans les archives communales. Les cartes postales anciennes qui illustrent le texte proviennent de sa collection personnelle.

Sillery, le 9 juin 2010